

Madame, Louise Boucher.
Monsieur, André Beauchamp.

LA COALITION CITOYENNE

VOUS DEMANDE
DEUX MINUTES
D'ÉCOUTE.

S'IL VOUS PLAÎT.

ULTIMATUM AU GOUVERNEMENT (lecture à la séance du BAPE)

Le « document transmis au BAPE par le Gouvernement du Québec » en date du 4 Nov. 2002 de 30 pages est une déclaration de guerre aux citoyens par son indécence. Il n'y a aucune équivoque quant à l'orientation et le but de ce Gouvernement qui indique clairement que l'industrie porcine est prioritaire quoiqu'il arrive tous aspects confondus : santé, eau, sol, forêt et bien-être des citoyens.

Nous remercions d'ailleurs la Commission pour sa réponse du 19 Nov. faite au Gouvernement.

L'injure faite aux citoyens (en utilisant le BAPE) a atteint un degré de révolte, contenu jusqu'à présent, mais notre seuil de tolérance est largement dépassé.

Jamais, nous disons bien jamais, nous ne tolérerons cela et tous les moyens légitimes seront bons pour faire face à cette dictature du pouvoir de l'argent.

Les citoyens vous lancent un avertissement sérieux et ayez l'intelligence de l'analyser :

1. vous arrêtez IMMÉDIATEMENT ce saccage en interdisant toute construction ou agrandissement de porcheries en imposant un VRAI moratoire complet, immédiat et inconditionnel.
2. vous instaurez une vraie commission d'enquête avec des experts indépendants de tous les secteurs et cette fois-ci avec des citoyens (comme un jury de Cour) sans pression extérieure...Ci-jointe, Requête Officielle de la Coalition Citoyenne
3. vous cessez de prendre l'argent des contribuables à des fins d'empoisonnement
4. vous investissez l'argent au bon endroit pour des études scientifiques à tous les niveaux et vous nettoyez notre Province, vos bureaux et vos mentalités...

NOUS travaillons, nous participons, nous dénonçons, sommes sincères et inquiets !

VOUS trichez, vous mentez, vous manipulez, êtes cupides et n'avez plus de limites !
Votre message est clair : faire accepter coûte que coûte cette production polluante et acheter du temps électoral.

Vous n'êtes pas les propriétaires de ce pays qui nous appartient aussi et nous ne vous laisserons pas le détruire..

À Saint-Hyacinthe, le 16 Décembre 2002
La Coalition Citoyenne (Signataires de la Requête)

REQUÊTE OFFICIELLE DE LA COALITION CITOYENNE

à

Monsieur André Harvey

Président

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

La Coalition Citoyenne qui regroupe plusieurs comités de citoyens à travers le Québec vous adresse une requête officielle en ce qui concerne le BAPE sur la production porcine.

Nous vous avons fait part dès le 9 Octobre, de notre inquiétude et de la non-confiance des citoyens à l'égard du mandat qui vous était confié et de sa finalité. Propos réitérés lors de la séance d'ouverture le 22 Octobre à St-Hyacinthe, ne serait-ce qu'en regard des phrases non dissimulées sur le but de cette consultation telles que :

- « développement durable de la production porcine au Québec »
- « ...favorisant une cohabitation harmonieuse...en considérant les conditions propices au développement de la production porcine »
- « ...qu'ensemble nous définissions un cadre de développement de la production porcine »
- « A cette fin la Commission devra plus spécifiquement proposer un ou des modèles de production présents au Québec en regard de... »

et sans oublier le document de 30 pages et daté du 4 Novembre 2002 que le Gouvernement vous a adressé et dont le message est clair : faire accepter cette production polluante et acheter du temps électoral.

Nous portons donc à votre connaissance les revendications des citoyens en vous demandant de les transmettre au Gouvernement et nous dénonçons les faits suivants :

1) TOUT A ÉTÉ CALCULÉ

- ❑ Les séances publiques, et surtout les thématiques, ont été éparpillées dans la Province, jamais en fin de semaine et guère annoncées pour éviter une participation essentielle du public
- ❑ 70 % du temps alloué à ces audiences est monopolisé et verrouillé par les explications non pertinentes, réponses insignifiantes ou carrément absence totale de réponses par les intervenants des différents ministères. Les citoyens n'ont pas le droit de commenter ces monologues évasifs.
- ❑ En pleine consultation du BAPE sur l'industrie porcine et le temps d'arrêt qui n'en est pas un (faux moratoire), des dérogations sont accordées et des membres du gouvernement via les médias font l'apologie de cette production en vantant les bienfaits du lisier et la nécessité de faire plus de porcheries (notamment publicité Abitibi-Témiscamingue et Gaspésie), sans

oublier au Saguenay l'intervention des protagonistes d'un projet local à une séance qui était censée parler de la cohabitation harmonieuse et qui s'est transformée, avec votre consentement (puisqu'il n'a pas interrompu) en une nécessité incontestable de faire un projet porcin...!

- Depuis le début des séances, il ressort une seule chose : c'est une explication du règlement (REA) qui est là pour rester sans oublier les mesures transitoires qui tombent à la fin du faux moratoire.

2) CONSTAT

- Atmosphère malsaine, car influence de l'UPA, des intégrateurs, des coopératives sur les décisions des ministères et des élus à tous les niveaux. Prenons pour exemple, la prestation de M Bernier (MENV) à la séance du 6 Novembre à Montréal :

« Je me permettrai de finir avec un aspect plus personnel, mais important, je pense, parce que c'est le mandat de la Commission, ce qui regarde le développement durable de la Commission. Moi, je vais vous parler de mon petit gars, un de mes petits garçons, j'en ai trois, qui, lui, lorsqu'il pense aux porcs, il pense au loup, aux trois petits cochons, et il pense beaucoup à quelque chose qu'il voit lorsqu'on se promène en auto, et qui reste quelque chose de majeur : c'est que le cochon, on le mange ; puis le porc, on l'adore chez nous. Alors, on veut pouvoir continuer à en manger sans détruire notre environnement. Merci »

- Les citoyens (seuls « procureurs » limités) ne sont nullement écoutés dans cette parodie bien orchestrée par ce qui précède et les commissaires du BAPE sont floués de la même façon par la masse des représentants ministériels.
- Les valeurs d'équité, d'intégrité, d'impartialité et de transparence sont des vœux pieux et nous ne sommes pas dupes aussi nous nous reportons aux extraits de la Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q., c. C-37)

3) EXIGENCES

- Tenir compte des enjeux humains totalement ignorés (tension dans les villages, dévaluation des maisons, exode rural, etc....)
- Boire un verre d'eau non pollué, respirer un air sain et profiter de sa résidence fenêtres ouvertes sont des droits de bien-être et de santé **non négociables** que les citoyens défendront ardemment. Le droit de produire s'est transformé en droit de s'enrichir pour une minorité et ceci ne peut brimer en aucun cas le droit de vivre. Cette valeur a primauté dans le Code Civil lui-même chapeauté par la Charte des Droits et Libertés., où chaque être humain a les mêmes droits sans oublier les nombreuses conventions internationales auxquelles le Canada est partie prenante.
- Faire les études hydrogéologiques demandées depuis plusieurs années, donner les moyens à La Direction de la Santé de remplir son rôle et réparer les dégâts écologiques existants avant de continuer cette production dont les méfaits sont connus ici comme ailleurs.

- Ce BAPE est payé par les taxes des citoyens et leur avenir est en jeu. Il est donc hors de question que son déroulement se poursuive dans les conditions énoncées ci-avant.
- Nous avons assisté, en bons élèves, depuis le début à cette mascarade, mais nous n'avons plus envie de jouer aux marionnettes et voulons être des vrais acteurs dans un vrai débat et non pas se faire expliquer le REA (que nous avons bien compris) décidé et imposé par le Gouvernement aussi :

Les exigences des citoyens sont claires et non ambiguës :

- **Moratoire complet, immédiat et inconditionnel**
- **Dissolution du BAPE**
- **Commission d'enquête**
- **Commission Parlementaire**

Avec réponse pour le 22 Janvier 2003

Fait à Saint-Hyacinthe, le 16 Décembre 2002 pour servir et valoir ce que de droit.

Les Soussigné(e)s

La Coalition Citoyenne,

Catherine Gorreta, Présidente et pour le Comité de Sorel-Tracy/Ste-Victoire (Bas-Richelieu)
 Gerry Fasset pour le Comité de Pintendre (Chaudières-Apalaches)
 Alain Mercier pour le Comité de Gentilly (Centre du Québec)
 Carmen Labelle et Robert Patenaude pour le Comité de Lacolle (Haut-Richelieu)
 Gilles Tardif - MRC D'Acton (Montérégie)
 Claude Grégoire pour le Comité de Ste-Gertrude (Centre de Québec)
 Élise Gauthier pour le Comité de Saint-Honoré (Saguenay)
 Bruno Vézina pour le Comité d'Irlande (Bois-francs)
 Philippe Comnougé - Hémingford (Montérégie)
 Josée Vermette pour le Comité de Saint-Charles sur le Richelieu (Vallée du Richelieu)
 Lyne Séguin - Palmerolle (Abitibi Ouest)
 Yvon Maynard - Saint-Pie de Bagot (Les Maskoutains)
 Pierre Laterrière - Capitale-Nationale (Région de Charlevoix)
 Claude Livernoche pour le Comité de Maskinongé (Mauricie)
 Rémi Olivier pour le Comité de Saint-Ours (Bas-Richelieu)
 Richard. M.Côté - Capitale-Nationale (Région de Portneuf)
 Wilfrid Charest pour le Comité d'Issoudun (MRC Lotbinière)
 Lyne Taylor, Patrick Woods, Jacques Boyer du Comité de St-Bernard de la Colle (Haut-Richelieu)
 Michel Mcnicoll pour le Comité de Saint-Léon le Grand (Matapédia)
 Renaud Blais et Sophie Savard pour Les Ami(e)s de la Terre - Québec (Capitale Nationale)
 Gisèle Lamoureux - Biologiste-écologiste (Chaudières-Apalaches)
 Yves Bourgault - Hémingford (Montérégie)
 Alexandre Ayotte pour le Comité de sauvegarde du Lac Témiscamingue
 Sylvie Deschênes pour le Comité de St-Valentin (Haut-Richelieu)